



FORMATION EN PRÉSENTIEL

## AUTORISATION DE CONDUITE R489 DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

### OBJECTIF

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en toute sécurité dans l'entreprise, dans la configuration de travail, conformément au Code du Travail et aux recommandations de la Sécurité Sociale.

### COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour l'utiliser en sécurité.
- Être capable de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites.
- Savoir assurer les opérations de maintenance des chariots (dans la limite du champ de compétence et de responsabilité du salarié désigné pour les utiliser).
- Savoir identifier le cadre réglementaire de son activité.

### PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne affectée à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, dans le cadre de son travail.

### PRÉ-REQUIS

- Etre âgé de 18 ans minimum.  
Savoir lire et écrire ; maîtriser les 4 opérations.  
Connaître les règles de base du code de la route.  
Maîtriser les procédures de sécurité. Être en mesure d'adopter un comportement sécuritaire.  
Être déclaré apte par la médecine du travail.

<b>Réf.</b>	<b>PRO-000076</b>
<b>Contact</b>	0980493771 info@starter-formation.fr http://starter-formation.fr



Niveau

**Niveau V**



Modalité

**Présentiel**



Effectif par session

**A DÉFINIR**



Durée

**A DÉFINIR**



## PROGRAMME

### I - ENSEIGNEMENT THEORIQUE (40 %)

#### Santé et Sécurité au Travail

Accident de travail - principaux facteurs et conséquences

Rôle des instances et organismes de prévention (Inspecteur du Travail, CARSAT, médecine du travail, contrôle technique...)

Consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie.

Contexte réglementaire

La réglementation associée à la conduite des engins

Les interdictions

Les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur.

Responsabilités et qualités du cariste.

#### Les produits dangereux

L'identification des produits dangereux

Les risques associés à leur manutention

#### Le chariot automoteur / la manutention

Classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation.

Les différents organes des chariots automoteurs, leur technologie et fonction

Le fonctionnement des dispositifs de sécurité

La lecture de la plaque de charge

Les différentes palettes, les attachements

Les vérifications et les opérations de maintenance de premier niveau

#### La zone d'évolution

Les pictogrammes et panneaux de signalisation

Les règles de circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique.

L'identification préalable du trajet

Les paramètres d'évolution (état du sol, charge...)

### II - ENSEIGNEMENT PRATIQUE (60 %)

Présentation des appareils

#### L'adéquation de l'engin

Analyse de l'opération de manutention envisagée

Vérification de l'adéquation du chariot

#### Les vérifications préalables

Opérations de prise de poste

Documentation

Vérifications du chariot avant départ

#### Les opérations de conduite et de manœuvre

La circulation à vide et en charge dans un circuit matérialisé

Les positions de sécurité

Marche avant/arrière

La manutention de charges (prise et/dépose au sol ; chargement et/déchargement d'un véhicule depuis un quai ; gerbage /



dégerbage en piles ; stockage et déstockage en palettier ; chargement et déchargement latéral d'une remorque).

Opérations de fin de poste.

La maintenance de l'engin

La réalisation des opérations de maintenance du ressort du conducteur

Visite des lieux d'évolution

Présentation des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation des engins.

## LES PLUS

Remise à chaque stagiaire d'un livret couleur "aide-mémoire" comprenant les informations clés de la formation.

### INTERVENANT(S)

*Formateur en Autorisation de Conduite  
spécialisé en R489*

### ÉVALUATION

La partie théorique de la formation est évaluée via un QCM ; et la pratique est évaluée à travers des mises en situation en fin de formation, visant à valider les acquis.

Chaque stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation se verra remettre une attestation individuelle de fin de formation. Enfin, le formateur établit un avis de principe, remis à l'employeur chargé de délivrer l'autorisation de conduite.

### ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation + Avis de principe du formateur pour permettre la délivrance de l'Autorisation de conduite par l'Employeur.